



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
2 juin 2017
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Treizième session

Ordos (Chine), 6-9 septembre 2017

Point 1 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Note du secrétariat

I. Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
 - b) Élection des membres du Bureau autres que le Président du Comité de la science et de la technologie.
2. Questions découlant du programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017 :
 - a) Le cadre théorique et scientifique de la neutralité en matière de dégradation des terres ;
 - b) Gestion durable des terres et traitement de la désertification/de la dégradation des terres et de la sécheresse, et de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements ;
 - c) Mesures et pratiques en matière de régénération, de restauration et de remise en état des terres dégradées.
3. Interface entre science et politique et partage des connaissances :
 - a) Examen de l'interface science-politique et de ses résultats ;
 - b) Programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2018-2019 ;
 - c) Promotion de l'analyse, de la diffusion et de l'accessibilité des meilleures pratiques et du pôle de connaissances de la Convention.
4. Questions de procédure :

Programme de travail de la quatorzième session du Comité de la science et de la technologie.
5. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie.



II. Annotations

Dates et lieu de la session

1. Le paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention dispose que le Comité de la science et de la technologie (CST) se réunit à l'occasion des sessions ordinaires de la Conférence des Parties (COP). Le Comité tiendra donc sa treizième session à Ordos (Chine), pendant la treizième session de la COP. Il se réunira du 6 au 9 septembre 2017.

Participants

2. Aux termes du paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention, le CST est un organe pluridisciplinaire ouvert à la participation de toutes les Parties. Conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 22 de la Convention, il est prévu que les séances qui se tiendront à l'occasion de la treizième session du Comité soient ouvertes aux observateurs selon les modalités fixées dans le règlement intérieur.

Ouverture de la session

3. Conformément au paragraphe 1 de la décision 25/COP.10, qui a modifié l'article 22 du règlement intérieur (qui figure dans la décision 1/COP.1), le Président du Comité de la science et de la technologie est élu à la séance finale de la COP, et prend fonction immédiatement.

Documentation

4. La liste des documents établis pour la treizième session du CST figure à l'annexe I ci-dessous.

1. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Le CST (CST) est invité à adopter l'ordre du jour provisoire faisant l'objet du présent document, établi par le secrétariat en concertation avec le Président du Comité sur la base des décisions pertinentes adoptées par la COP à sa douzième session. L'annexe II du présent document contient un calendrier provisoire des travaux de la session.

Objet de la session

6. Conformément au paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention, le CST doit fournir à la COP des informations et des avis sur des questions technologiques relatives à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse.

7. Comme suite à la mise en place de l'interface science-politique créée par la décision 23/COP.11 et conformément à la décision 19/COP.12, la session sera organisée de manière à favoriser un dialogue entre les Parties et l'interface science-politique au sujet des incidences des résultats scientifiques sur le processus décisionnel et à permettre la formulation de recommandations utiles. L'organisation des travaux de la session est conçue de manière à faciliter les activités correspondantes en vue d'élaborer des projets de décision, s'il y a lieu, pour examen et, le cas échéant, adoption par la COP.

Organisation des travaux

8. Le CST souhaitera peut-être envisager le scénario suivant : le Président du Comité ouvrira la session le 6 septembre 2017, puis proposera d'adopter l'ordre du jour et l'organisation des travaux. Le Comité passera ensuite à l'examen des points 2 à 4 de l'ordre du jour.

9. Au cours de la séance de clôture qu'il tiendra le 9 septembre 2015, à l'issue de l'examen des points de fond et de procédure inscrits à l'ordre du jour, le Comité adoptera son rapport, y compris, s'il y a lieu, les projets de décisions à présenter pour examen et, le

cas échéant, adoption à la COP. Le Président du Comité proposera, pour finir, l'élection des membres du Bureau autres que lui-même.

Horaire des séances

10. Le calendrier provisoire des travaux a été établi de manière à utiliser au mieux les installations et services disponibles pendant les heures normales de travail. Compte tenu des horaires de travail de la COP et pour éviter les dépenses liées aux heures supplémentaires, les travaux du Comité se dérouleront normalement entre 10 et 13 heures et entre 15 et 18 heures. Aucune disposition n'a été prise pour tenir simultanément, à un moment quelconque, plus de deux réunions de la COP et de ses organes subsidiaires bénéficiant de services d'interprétation.

b) Élection des membres du Bureau autres que le Président du Comité de la science et de la technologie

11. Conformément au paragraphe 2 de la décision 25/COP.10, qui a modifié l'article 31 du règlement intérieur (qui figure dans la décision 1/COP.1), les Vice-Présidents du Comité sont élus à la séance finale de la session du Comité tenue en parallèle avec les sessions de la COP et prennent fonction immédiatement. Chaque organe subsidiaire élit quatre Vice-Présidents, dont l'un fait office de rapporteur. Le Président et les quatre Vice-Présidents de ces organes sont élus en tenant dûment compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable et une représentation adéquate des pays parties touchés, en particulier de ceux qui se trouvent en Afrique, sans pour autant négliger les pays parties touchés d'autres régions. Ils ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs.

12. Conformément à la décision précitée, le Président demandera au Comité de procéder à cette élection à la séance de clôture de la session du Comité. Les Vice-Présidents élus, dont l'un agira en qualité de Rapporteur, prennent leurs fonctions immédiatement.

2. Questions découlant du Programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017

13. *Rappel* : À sa douzième session, la COP a adopté le programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017 figurant dans l'annexe de la décision 21/COP12. Ce programme contenait trois objectifs principaux et quatre activités de coordination.

14. La COP a demandé à l'interface science-politique de présenter à la treizième session du CST un rapport de synthèse assorti de recommandations pratiques pour chaque objectif figurant dans son programme de travail, et un rapport sur les activités de coordination menées au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

15. *Suite à donner* : Le CST sera invité à examiner, au titre des points subsidiaires de l'ordre du jour ci-après, les incidences sur le processus décisionnel des résultats scientifiques découlant du programme de travail de l'interface science-politique et à faire des recommandations à la COP, selon qu'il conviendra.

a) Cadre théorique et scientifique de la neutralité en matière de dégradation des terres

16. *Rappel* : Le premier objectif du programme de travail de l'interface science-politique pour 2016-2017 était de fournir des orientations scientifiques pour la mise en œuvre de la cible volontaire sur la neutralité en termes de dégradation des terres.

17. L'interface science-politique a élaboré un cadre théorique et scientifique de la neutralité en matière de dégradation des terres. Le cadre théorique a pour objet d'apporter des bases scientifiquement solides pour comprendre la neutralité en matière de dégradation des terres et de favoriser la cohérence des méthodes utilisées pour parvenir à la neutralité. Un rapport de synthèse sur le cadre théorique et scientifique de la neutralité en matière de dégradation des terres scientifique est publié sous la cote ICCD/COP(13)/CST/2.

18. *Suite à donner* : Le CST sera invité à examiner les incidences sur le processus décisionnel du cadre théorique et scientifique de la neutralité en matière de dégradation des terres et à faire des recommandations à la COP, selon qu'il conviendra.

ICCD/COP(13)/CST/2 – The scientific conceptual framework for land degradation neutrality. Rapport de synthèse de l'interface science-politique

b) Gestion durable des terres et traitement de la désertification/de la dégradation des terres et de la sécheresse, et de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements

19. *Rappel* : L'objectif 2 du programme de travail de l'interface science-politique pour 2016-2017 était de mettre en lumière les synergies potentielles étayées par des données scientifiques que peuvent offrir des pratiques de gestion durable des terres pour aborder la désertification/la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS), et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

20. L'interface science-politique a chargé le Basque Centre for Climate Change (BC3) d'établir un rapport sur ce sujet en association avec le Centre for Environmental Studies of the Mediterranean. On trouvera une synthèse de ce rapport dans le document ICCD/COP(13)/CST/3.

21. Les travaux menés au titre de l'objectif 2 et les documents scientifiques auxquels ils ont abouti doivent servir de contribution rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) intitulé « Les changements climatiques et les terres », sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres.

22. En outre, un Colloque mondial sur le carbone organique du sol a été organisé en mars 2017 pour examiner le rôle des sols et du carbone organique du sol dans le contexte des changements climatiques et du développement durable. Le Colloque été coorganisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les sols (GTIS) du Partenariat mondial sur les sols, le GIEC, l'interface science-politique et l'Organisation météorologique mondiale.

23. Un rapport sur la coopération entre l'interface science-politique, le GIEC et le GTIS est publié sous la cote ICCD/COP(13)/CST/5.

24. *Suite à donner* : Le CST sera invité à examiner les incidences sur le processus décisionnel des résultats scientifiques concernant le rôle de la gestion durable des terres et des sols dans le contexte des changements climatiques et de faire des recommandations à la COP, selon qu'il conviendra.

ICCD/COP(13)/CST/3 – Sustainable land management for addressing desertification/land degradation and drought, climate change mitigation and adaptation. Rapport de synthèse de l'interface science-politique

ICCD/COP(13)/CST/5 – Cooperation with other scientific panels. Rapport de synthèse de l'interface science-politique

c) Mesures et pratiques en matière de régénération, de restauration et de remise en état des terres dégradées

25. *Rappel* : L'objectif 3 du programme de travail de l'interface science-politique pour 2016-2017 est d'encourager l'élaboration et l'application de mesures et de pratiques spécifiques en matière de régénération, de restauration et de remise en état des terres dégradées.

26. Une synthèse des travaux menés par l'interface science-politique sur ce sujet est publiée sous la cote ICCD/COP(13)/CST/4.

27. En outre, la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a entrepris une évaluation thématique sur la dégradation et de la restauration des terres. Un rapport d'activité de l'IPBES sur cette évaluation est paru sous la cote ICCD/COP(13)/CST/INF.1.

28. La secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention) est reconnu comme un des principaux utilisateurs et un des principaux contributeurs de cette évaluation de l'IPBES. Dans ce contexte, l'IPBES a invité à développer la collaboration avec la Convention, en particulier avec l'interface science-politique et avec le CST (décision IPBES-3/1, annexe VIII). En réponse à cette invitation et comme les Parties les en ont chargés en vertu des décisions 23/COP.11 et 21/COP.12, l'interface science-politique et le secrétariat de la Convention ont contribué à l'évaluation de l'IPBES en tant qu'activité inscrite au programme de travail de l'interface pour 2014-2015 et pour 2016-2017. L'objectif est de faire en sorte que l'évaluation soit particulièrement utile au processus de la Convention et réponde aux besoins des Parties. On trouvera des renseignements sur la contribution de l'interface science-politique à l'évaluation de l'IPBES sur la dégradation et de la restauration des terres dans le document ICCD/COP(13)/CST/5.

29. *Suite à donner* : Le CST sera invité à examiner les documents pertinents et à faire des recommandations à la COP, selon qu'il convient.

ICCD/COP(13)/CST/4 – Rehabilitation, restoration and reclamation measures and practices in degraded lands. Rapport de synthèse de l'interface science-politique

ICCD/COP(13)/CST/5 – Cooperation with other scientific panels. Rapport de synthèse de l'interface science-politique

ICCD/COP (13)/CST/INF.1 – Report by the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services on the thematic assessment on land degradation and restoration

3. Interface entre science et politique et partage de connaissances

a) Examen de l'interface science-politique et de ses résultats

30. *Rappel* : Dans sa décision 23/COP.11, la COP a décidé que l'interface science-politique fonctionnerait jusqu'à la fin de la treizième Conférence des parties, à laquelle un examen lui serait consacré. En outre, par la décision 23/COP.12, la Conférence des parties a décidé que la treizième session du CST devrait être consacrée, entre autres, à l'examen des travaux réalisés par l'interface science-politique pendant l'exercice biennal 2016-2017 et de l'ensemble des résultats obtenus depuis sa création, afin de décider de son fonctionnement futur.

31. Un examen des travaux réalisés par l'interface science-politique au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et de l'ensemble de ses résultats est publié sous la cote ICCD/COP(13)/CST/6. Ce document a pour objet d'aider les Parties dans leurs débats sur le fonctionnement futur de l'interface.

32. *Suite à donner* : Le Comité scientifique et technique sera invité à étudier les renseignements figurant dans le document ICCD/COP(13)/CST/6 et à prendre toute mesure appropriée.

ICCD/COP(13)/CST/6 – Review of the Science-Policy interface and its achievements. Note du secrétariat.

b) Programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2018-2019

33. *Rappel* : Afin de garantir l'intérêt pratique et l'utilisation effective des travaux futurs de l'interface science-politique, les Parties ont été invitées à soumettre des propositions de sujets que l'on pourrait envisager d'inclure dans le programme de travail de l'interface pour 2018–2019. Une compilation des propositions reçues est publiée sous la cote ICCD/COP(13)/CST/INF.2. Sur la base des propositions reçues, le Bureau du CST a élaboré un projet de programme de travail en collaboration avec l'interface science-politique, publié sous la cote ICCD/COP(13)/CST/7.

34. *Suite à donner* : Le CST sera invité à faire des recommandations à la COP en ce qui concerne le projet de programme de travail de l'interface pour l'exercice biennal 2018-2019.

ICCD/COP(13)/CST/7 – Work programme for the Science-Policy interface (2018-2019). Note du secrétariat.

ICCD/COP (13)/CST/INF.2 – Compilation of proposals for topics to be considered for inclusion in the Science-Policy interface work programme 2018-2019. Note du secrétariat.

c) Promotion de l'analyse, de la diffusion et de l'accessibilité des meilleures pratiques et du pôle de connaissances de la Convention.

35. *Rappel* : Dans la décision 20/COP.12, la COP a demandé au secrétariat de continuer de développer et d'améliorer le Portail de partage des connaissances scientifiques en coopération avec ses partenaires afin d'en accroître la pertinence pour les différents groupes cibles et de développer la collection d'informations accessibles par le Portail aux acteurs nationaux et infranationaux en particulier. En outre, la COP a invité les Parties à continuer de soumettre des exemples pertinents de meilleures pratiques dans le cadre de l'Étude du Panorama mondial des approches et technologies de conservation afin d'alimenter la base de connaissances sur la gestion durable des terres, et a prié le secrétariat de diffuser les informations sur les autres thèmes pertinents au moyen du Portail de partage des connaissances scientifiques et/ou de la Plateforme pour le renforcement des capacités.

36. À la quinzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, les Parties ont pris note des travaux accomplis par le secrétariat pour améliorer les services qui leur sont offerts concernant l'échange des connaissances au titre de la Convention, notamment en regroupant différents outils au service des connaissances, y compris les meilleures pratiques relatives au Portail de partage des connaissances scientifiques et à la gestion durable des terres au sein d'un pôle de connaissances de la Convention, et ont invité le secrétariat à continuer de développer le pôle de connaissances.

37. *Suite à donner* : Le CST sera invité à examiner les progrès accomplis en ce qui concerne le développement du Portail de partage des connaissances scientifiques et la diffusion des meilleures pratiques, et à faire des recommandations à la COP, selon qu'il conviendra.

ICCD/COP(12)/CST/8 – Promoting the analysis, dissemination and accessibility of best practices and the UNCCD Knowledge Hub. Note du secrétariat.

4. Questions de procédure

Programme de travail de la quatorzième session du Comité de la science et de la technologie

38. Le CST souhaitera peut-être étudier les recommandations à soumettre à la COP concernant le programme de travail de sa quatorzième session.

5. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie

39. Il sera rendu compte des travaux effectués par le Comité à sa treizième session dans le rapport de la COP sur sa treizième session. Le Comité devrait soumettre des recommandations à la COP pour examen.

Annexe I**Documents dont le Comité de la science et de la technologie sera saisi à sa treizième session**

<i>Cote du document</i>	<i>Titre</i>
ICCD/COP(13)/CST/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du secrétariat
ICCD/COP(13)/CST/2	The scientific conceptual framework for land degradation neutrality. Rapport de synthèse établi par l'interface science-politique.
ICCD/COP(13)/CST/3	Sustainable land management for addressing desertification/land degradation and drought, climate change mitigation and adaptation. Rapport de synthèse de l'interface science-politique
ICCD/COP(13)/CST/4	Rehabilitation, restoration and reclamation measures and practices in degraded lands Rapport de synthèse de l'interface science-politique
ICCD/COP(13)/CST/5	Cooperation with other scientific panels. Rapport de synthèse de l'interface science-politique.
ICCD/COP(13)/CST/6	Review of the Science-Policy Interface and its achievements. Note du secrétariat.
ICCD/COP(13)/CST/7	Work programme for the Science-Policy interface (2018-2019). Note du secrétariat.
ICCD/COP(13)/CST/8	Promoting the analysis, dissemination and accessibility of best practices and the UNCCD Knowledge Hub. Note du secrétariat.
ICCD/COP(13)/CST/INF.1	Report by the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services on the thematic assessment on land degradation and restoration.
ICCD/COP(13)/CST/INF.2	Compilation of proposals for topics to be considered for inclusion in the Science-Policy Interface work programme 2018-2019. Note du secrétariat.

Annexe II

Calendrier provisoire des travaux de la treizième session du Comité de la science et de la technologie

Mercredi 6 septembre 2017	
10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
	<p><i>Ouverture de la treizième session du Comité de la science et de la technologie (CST) par le Président du Comité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (ICCD/COP(13)/CST/1) • Questions découlant du programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017 <ul style="list-style-type: none"> • Cadre théorique et scientifique de la neutralité en matière de dégradation des terres (ICCD/COP(13)/CST/2)

Jeudi 7 septembre 2017	
10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
<ul style="list-style-type: none"> • Questions découlant du programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017 <ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des terres et traitement de la désertification/ de la dégradation des terres et de la sécheresse, et de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements (ICCD/COP(13)/CST/3 et ICCD/COP(13)/CST/5) 	<ul style="list-style-type: none"> • Questions découlant du programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017 <ul style="list-style-type: none"> • Mesures et pratiques en matière de régénération, de restauration et de remise en état des terres dégradées. (ICCD/COP(13)/CST/4, ICCD/COP(13)/CST/5 et ICCD/COP(13)/CST/INF.1)

Vendredi 8 septembre 2017	
10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
<ul style="list-style-type: none"> • Interface entre science et politique et partage de connaissances <ul style="list-style-type: none"> • Examen de l'interface Science-politique et de ses résultats (<i>ICCD/COP(13)/CST/6</i>) • Programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2018-2019 (<i>ICCD/COP(13)/CST/7 et ICCD/COP(13)/CST/INF.2</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Interface entre science et politique et partage de connaissances <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'analyse, de la diffusion et de l'accessibilité des meilleures pratiques et du pôle de connaissances de la Convention (<i>ICCD/COP(13)/CST/8</i>)

Samedi 9 septembre 2017	
10 heures-13 heures	15 heures-18 heures
<ul style="list-style-type: none"> • Questions de procédure <ul style="list-style-type: none"> • Programme de travail de la treizième session du Comité de la science et de la technologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie • Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Élection des membres du Bureau autres que le Président du Comité de la science et de la technologie <p style="text-align: center;"><i>Clôture de la session</i></p>

—————